

ENVIRONNEMENT

Maroc: Le virage vert

Le Maroc vient de lancer une consultation nationale destinée à recueillir les réactions sur la charte pour l'environnement, toujours en cours d'élaboration.



Site WEB de la charte marocaine pour l'environnement: <http://www.charteenvironnement.ma>

Le Maroc organise des consultations avec des groupes politiques et environnementalistes sur la première ébauche de la charte pour l'environnement, qui vise à préserver l'environnement et à promouvoir le développement durable.

Pendant l'ébauche de ce premier projet, le gouvernement s'est demandé comment encourager les Marocains à adopter des pratiques écologiques. Pour répondre à cette question, le Roi Mohammed VI a lancé une consultation nationale en octobre dernier et organisé parallèlement des ateliers de sensibilisation régionaux ce mois-ci.

Les résultats de cette consultation seront pris en compte lors de l'élaboration du second projet de charte.

Mais alors même que la date limite de ces consultations, le 23 février, se rapproche, il subsiste des désaccords sur la clarté de ce projet et son accessibilité pour les citoyens marocains.

"Je pense qu'il est facile pour les citoyens de comprendre cette charte", a déclaré Abderrahim Diab, porte-parole du ministère de l'Environnement, à Magharebia le 24 janvier dernier.

"Des spots commerciaux à la télévision présentent ce projet, en plus d'un site web consacré à cette charte et qui s'adresse à toutes les classes d'âge."

Pour lui, le langage juridique de la charte peut rendre délicate la compréhension de cette charte par les Marocains, mais l'intention est très largement appréciée.

"A propos des messages qui peuvent être transmis par la charte, je suis absolument certain qu'ils seront parfaitement compris par le citoyen moyen", a-t-il ajouté.

Mais le président de l'Association pour le développement durable et la préservation de l'environnement, Abdessalam Rouchdi, n'est, lui, pas satisfait des mesures lancées par le gouvernement pour informer les citoyens sur cette charte.

"Les militants de la protection de l'environnement ont eu du mal à comprendre le contenu de cette charte. Comment voulez-vous que le citoyen ordinaire puisse y parvenir ?", s'est-il interrogé lors d'un entretien avec Magharebia le 24 janvier. "Le gouvernement n'a pris aucune initiative pour mieux sensibiliser les citoyens ou expliquer l'idée de base et les différents aspects de cette charte."

Il s'est également dit inquiet du manque de volonté politique au sein des partis politiques pour mettre en oeuvre de réels changements environnementaux.

D'autres Marocains concernés par ces consultations ont dit qu'il était important de faire appliquer les mesures de la charte.

"Nous ne pouvons dire comment la charte devra être respectée par les citoyens en

l'absence d'obligations légales", a expliqué Mohamed Kourouk, professeur de climatologie à l'Université Hassan II Ain Chok de Casablanca. "Nous disposons de lois qui ne sont jamais respectées parce que les personnes n'y sont pas préparées."

Un sentiment que partage Mouhamed Moujahid, le secrétaire général du Parti socialiste unifié.

"Aucune charte ne saurait suffire, car elle ne pourra jamais couvrir tous les aspects de la préservation de l'environnement, car elle pourrait ne pas être mise en oeuvre en intégralité", a-t-il expliqué à Magharebia le 24 janvier. Pour que cette charte soit effective, sa mise en application "doit être contrôlée", estime-t-il.

Le porte-parole du ministère de l'Environnement, Diab, pense quant à lui que le fait de disposer d'une charte est une première étape importante.

"Il y a une grande différence entre le fait d'avoir une charte et le fait de ne pas en avoir une. En ayant une charte, nous avons la possibilité de l'améliorer et de la développer", explique-t-il.

"Mais quoi qu'il en soit, lancer une charte pour l'environnement reste une étape très importante."

Naoufel Cherkaoui pour Magharebia.com

Adoption de deux projets de lois sur la création de l'Agence marocaine de l'énergie solaire et celle des énergies renouvelables

En vertu du premier projet de 12 articles, l'Agence sera chargée d'assurer le pilotage et la conduite du projet marocain de l'énergie solaire en ce qui concerne, notamment la conception, les études, le choix des opérateurs et le suivi de réalisation et de gestion, outre l'orientation et la coordination de l'ensemble des activités y afférentes.

Ce projet, le plus grand du genre en matière de production de l'électricité d'origine solaire à l'échelle internationale, aura une puissance de 2.000 mégawatts.

D'un coût total estimé à 70 milliards de dirhams (9 milliards de dollars), ce projet sera réalisé au niveau de cinq sites d'une superficie globale de 10.000 hectares.

En vertu de ce projet, l'Agence est appelée à élaborer une vision des projets intégrés visant le développement de l'énergie solaire dans les régions du territoire national en mesure d'abriter des plates-formes de production de l'énergie à partir de l'énergie solaire.

L'Agence marocaine de l'énergie solaire aura également pour missions de contribuer à l'amélioration de la recherche et d'encourager les inventions technologiques concernant l'ensemble des activités solaires portant sur la production de l'électricité.

Elle élaborera également les études techniques, économiques et financières nécessaires à la mise à niveau des sites et devra, en outre, travailler pour installer les projets qui seront retenus auprès des investisseurs en vue de leur développement.

Le projet de loi prévoit que l'énergie produite par les stations d'énergie solaire sera destinée, en premier lieu, à couvrir les besoins nationaux. Toutefois, une partie de cette énergie pourra être exportée selon des conditions qui seront définies ultérieurement.

Aux termes du projet de loi relative à "l'Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique", cette agence dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière se substitue au Centre de développement des énergies renouvelables, créé par la loi en date du 6 mai 1982.

L'Agence a pour mission de contribuer à la mise en oeuvre de la politique gouvernementale dans le secteur des énergies, à travers notamment l'élaboration de programmes de développement dans ce domaine.

Outre l'encouragement de la recherche scientifique et la promotion de la coopération internationale, l'Agence est également chargée de faire des propositions concernant les régions habilitées à accueillir des projets pour la production d'électricité à partir d'énergie éolienne.

Source: MAP